

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2011

Le 23 mai 2011, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mai 2011

Présents : Messieurs et Mesdames : MACHET Annette, LEPESANT Albert, CLUSEAU Nicolas, VALETTE Raymond, BIRAUD Alain, PERRAIN Michel, GUILLAUD Hervé, LABROUSSE Laurent, POITEVIN René, SILLARD Virginie, MOUGON Béatrice,

Absents excusés : MEUNIER Magaly, AIRAULT Stéphanie, Emmanuelle Quintard (pouvoir donné à Albert Lepasant)

Secrétaire de séance : René Poitevin

La séance étant déclarée ouverte, le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Il donne ensuite l'ordre du jour.

- **Restauration de la Chapelle**

Le maire donne lecture de la convention à signer avec l'Association CONCORDIA pour la restauration de la chapelle par des jeunes volontaires français et étrangers pour un échange international entre eux et avec la population locale.

A l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable et autorise le maire à signer la convention avec l'association CONCORDIA.

Une réunion d'information avec les jeunes de Limalonges, en présence de l'association aura lieu le vendredi 11 juin à 20 h 30 à la mairie.

- **Zone de développement éolien du syndicat mixte du Pays Civraisien**

Le maire informe le conseil municipal que par courrier du 13 avril 2011, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes demande un avis aux communes limitrophes, sur la création de 9 ZDE sur le territoire de la communauté de communes du Civraisien.

Après débat sur le dossier, le conseil municipal vote :

Pour : 10 Contre : 1 Abstentions : 2

Le conseil municipal accepte le principe de création des 9 ZDE dans le pays civraisien.

- **Projet Eolien de Limalonges**

Le maire donne lecture de la convention à signer avec la Société WPD Energie 21 pour la plantation de haies nouvelles et l'entretien de haies existantes.

Après délibération, le conseil municipal décide de reporter la signature de cette convention.

- **Terrain des Maisons-Blanches**

Le conseil municipal, le 2 août 2010 avait donné un avis favorable à la vente de la parcelle ZE n° 14 à Alain Biraud, pour la somme de 0.15 € le M², afin qu'il puisse y faire une zone de stockage à des fins professionnelles.

Cette parcelle vient d'être bornée, elle a une contenance de 2125 M².

Le conseil municipal autorise le maire à signer les pièces afférentes à cette vente.

- **Location du vidéo-projecteur à la salle socioculturelle**

La commune s'est dotée d'un vidéo-projecteur. Ce vidéo-projecteur a été installé dans la grande salle de la Cendille.

Le conseil municipal décide de le louer à chaque personne le demandant pour la somme de 30 €.

- **Extension Carrière S.A Guillon**

Après la réunion qui a eu lieu le samedi 21 mai entre l'association « Pannessac village de caractère... » et une partie du conseil municipal, il a été décidé de refaire un courrier à Madame la Préfète pour réitérer notre demande de la délibération du 20 juillet 2009, pour une distance de 250 mètres entre la limite de la carrière et les maisons les plus proches.